

Europe Écologie La Haine

# Accusé par son ex et démissionnaire, Julien Bayou déballe sa vie privée pour se défendre

Par Jean-Loup Adenor

---

Le secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts, désormais démissionnaire, entend se défendre des accusations de « violences psychologiques » émanant de son ex-compagne et rendues publiques par Sandrine Rousseau. Dans une conférence de presse donnée par son avocate, il dresse le portrait d'une rupture douloureuse et d'une ex-compagne particulièrement virulente.

---

Une affaire kafkaïenne ? Lundi 26 septembre, le secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts (EELV) a officiellement démissionné de ses fonctions, dont la charge était devenue « *intenable* » depuis que **Sandrine Rousseau**, également membre d'EELV, a rapporté en direct sur le plateau de « C à Vous » les accusations formulées par une ex-compagne. En cause, précisait l'écoféministe, des « *faits de nature à briser la santé morale des femmes* » mais, indiquait-elle une fois hors antenne au journaliste Patrick Cohen, qui n'ont « *rien de pénal* ». À 16 heures ce lundi, au Café de la mairie dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, c'est l'avocate de Julien Bayou, **Marie Dosé**, qui a donné une conférence de presse pour revenir sur la situation. L'objectif : expliquer la démission de l'écologiste, une décision prise, rapporte l'avocate, afin de pouvoir se défendre librement des accusations rapportées dans la presse.

Et pour la première fois depuis que les faits ont été évoqués dans *Le Figaro* en juillet 2022, l'avocate a apporté des éléments matériels et chronologiques sur ce qui oppose Julien Bayou et cette ex-compagne. « *Julien Bayou s'est séparé de sa compagne dans le courant du mois de novembre 2021* », a expliqué l'avocate ; une décision qui « *fut très difficile* » car il avait « *conscience de la fragilité psychologique de sa compagne, que Sandrine Rousseau a choisi de rendre publique* ». Selon la version de Julien Bayou toujours, « *au cours des mois qui suivirent la rupture, le comportement de son ex-compagne a été pour le moins fluctuant. Se sont succédé des épisodes de tension, de pression, de chantage, ainsi que des menaces et des moments plus apaisés au cours*

*desquels celle-ci lui apportait tout son soutien (et notamment pendant la campagne législative) ». Elle aurait également insisté « sur son désir de pacifier leur relation ».*

### **« TA MÈRE TE VOMIT D'OÙ ELLE EST »**

Le 30 juin 2022, soit quelques jours avant les révélations du *Figaro*, « l'ex-compagne de Julien Bayou lui a adressé un message pour lui proposer de "garder la maison" qu'ils avaient acquise ensemble, maison qu'elle occupe encore aujourd'hui ». Puis, « deux heures plus tard, elle transmettait à la famille et aux amis de Julien Bayou, à Sandrine Rousseau et à la cellule de signalement d'EELV, un mail qualifiant son ancien compagnon de "manipulateur lâche" et évoquant son intention de "mourir pour protéger les autres" ». Un courrier consulté par l'avocate, qui a assuré à Marianne qu'il ne contenait « aucun fait précis ». C'est ensuite, vers 22 heures, que l'ex-compagne de Julien Bayou lui aurait écrit qu'elle avait absorbé des médicaments afin de se suicider. « Celui-ci alerta aussitôt les pompiers qui semblaient déjà avoir été informés de la situation : elle fut rapidement prise en charge et hospitalisée », a poursuivi l'avocate.

Enfin, ainsi que Julien Bayou l'avait déjà expliqué au *Figaro*, il a reçu, quelques jours après la tentative de suicide, un message de cette ex-compagne qui, selon lui, lui intimait de « s'inquiéter » : « Je vais revenir, et en force. » Marie Dosé précise que, dans ce courriel, « elle l'assure de sa volonté de le mettre "hors d'état de nuire" et lui prédit "une chute douloureuse". Le courriel se termine par ces mots : "Ta mère te vomit d'où elle est". Faut-il rappeler que la mère de Julie, Bayou est décédée lorsqu'il avait 5 ans à peine... » L'avocate de Julien Bayou a assuré à la presse avoir « de nombreux éléments matériels, notamment écrits » qui prouvent la version de l'ex-secrétaire national d'EELV. Comme ce texto, que son ex-compagne aurait envoyé dès 2020 : « Je crois avoir tout fait pour que Julien me quitte, parce que je ne suis pas à la hauteur et parce qu'il n'est pas en sécurité avec moi. »

### **JULIEN BAYOU « DÉLIBÉRÉMENT TENU DANS L'IGNORANCE »**

Et c'est justement pour pouvoir présenter ces éléments de défense que Julien Bayou demande à son parti de pouvoir être entendu. « Julien Bayou attend de son parti qu'il ne cède ni à la suspicion, ni à l'intimidation, encore moins à l'instrumentalisation des souffrances », a déroulé Marie Dosé, assurant qu'elle n'avait pas été mandatée pour « déposer des plaintes pour diffamation, atteinte à la vie privée ou dénonciation calomnieuse ». Mais le Vert et son conseil critiquent féroce­ment la cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles du parti, à laquelle Julien Bayou assure avoir adressé par quatre reprises des demandes afin d'être entendu. « On le lui a refusé à quatre reprises, estimant que ce n'était pas le moment. »

« La cellule d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes d'EELV s'est autosaisie à la suite du courriel envoyé par son ex-compagne. [...] Nous ne savons rien des progrès de cette enquête ni même si elle a commencé. [Julien Bayou] est délibérément tenu dans l'ignorance des faits qui lui sont reprochés et des accusations portées à son encontre. » Une procédure jugée « paralysante » qui « n'offre aucune garantie et ne respecte en

*rien les principes démocratiques élémentaires des droits de la défense et du contradictoire* » faisant de Julien Bayou un « *préssumé coupable* ». En l'absence de procédure judiciaire, Julien Bayou attend de pouvoir présenter sa version et les preuves qu'il dit avoir en sa possession « *au cours d'une procédure contradictoire* », a répété Marie Dosé à *Marianne*. Celle-ci ne peut donc se faire que devant le parti, seule instance saisie à ce jour des faits largement rapportés.

### « LE SOUPÇON SUFFIRA »

Cette polémique sur sa vie conjugale doit être particulièrement amère pour l'écologiste, très engagé dans le mouvement #MeToo et contre les violences sexistes et sexuelles ces dernières années. Dernière affaire en date : il y a quelques mois, le candidat aux législatives **Taha Bouhafs** était écarté de La France insoumise (et donc de la Nupes) pour des soupçons de violences sexuelles. La même semaine, à l'annonce de sa candidature aux législatives, Taha Bouhafs avait souffert de messages racistes, s'attirant le soutien univoque de ses camarades de gauche, dont Julien Bayou. Mais une fois l'affaire de violences sexuelles révélées, le secrétaire national revenait sur ses propos... et effaçait son tweet de soutien : « *Hier, j'ai soutenu Taha Bouhafs contre le racisme. Aujourd'hui, je prends connaissance des accusations de violences sexuelles à son encontre. Soutien aux victimes. Nous vous croyons. Aussi, je supprime mon tweet d'hier pour éviter toute mauvaise interprétation* », publiait-il alors sur Twitter.

Aujourd'hui, les deux affaires partagent quelques points communs : Taha Bouhafs et Julien Bayou ont tous les deux été visés par des accusations qui n'ont pas été, à ce jour, suivies de plainte judiciaire. Avec une différence majeure : Taha Bouhafs est accusé d'agression sexuelle, voire de viol, selon les informations du *Monde*. Les « *faits de nature à briser la santé morale des femmes* » rapportés par Sandrine Rousseau, et visant Bayou, n'ont, de son propre aveu, rien de pénal. Mais les deux affaires ont été instruites par les « cellules contre les violences sexistes et sexuelles » de leurs partis respectifs, EELV et La France insoumise. Et les deux concernés ont été très critiques du caractère opaque et de leur fonctionnement incertain. Surtout : les deux hommes se plaignent de n'avoir pas pu se défendre devant lesdites commissions. Le Julien Bayou d'aujourd'hui condamnerait-il de manière aussi claire l'éviction de Taha Bouhafs ? La démission de Julien Bayou rappelle un principe : à EELV, le soupçon suffit. C'est en tout cas la ligne telle qu'elle a été assumée par **Yannick Jadot** pendant la campagne présidentielle. Interrogé sur le plateau de FRANCEINFO en décembre 2021 sur les accusations de violences sexuelles et sexistes visant les ministres d'Emmanuel Macron, le candidat des Verts déclarait que, s'il était élu, dans son gouvernement, il n'y aurait aucun ministre « *accusé* » de ces violences. Est-ce à dire que le soupçon suffit ?, lui demande alors le journaliste. « *Oui, le soupçon suffira* », répondait-il. Quoi de plus cohérent qu'aujourd'hui, le même Yannick Jadot ait appelé au retrait de Julien Bayou, indiquant que, « *pour la sérénité de l'enquête* » interne, il serait « *de bonne intelligence (...) qu'on accélère sa mise en retrait du secrétariat national d'EELV* », achevait-il lors de l'émission « Le Grand Jury » RTL/Le Figaro/LCI. ♦